

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 10 février 2014

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE DIX FÉVRIER DEUX MILLE QUATORZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **04 février 2014**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -  
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -  
Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR -  
Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-  
Philippe MOTTE - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Ariane SIMIAND -  
M. Jacques THIAM - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -  
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Florence HANFF donne pouvoir à M. Paul BRON de 17H25 à 18H45  
Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à M. Georges LACHCAR de 17H25 à 19H45  
Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à Mme Eliane BARACETTI de 17H25 à 19H45  
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H25 à 19H45  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H25 à 19H45  
Mme Hakima NECIB donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H25 à 19H45  
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H25 à 19H45  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H25 à 19H45  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H25 à 19H45  
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H25 à 19H45  
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de  
17H25 à 19H45.

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (B 019) - LOGEMENT** - Appel à projets Habitat participatif 2013-sélection des groupes phase 1.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. MOTTE, Mme BOILEAU, Mme DOUTRIAUX, Mme BERANGER, M. de LONGEVIALLE, Mme BLANC-TAILLEUR, M. CHIRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de positionner les groupes " Cerises de Terres " et " des Collines " pour travailler, dans le cadre de l'appel à projets, respectivement sur les tènements 4 Ter rue Moyrand et Ilot D ZAC Beauvert
- d'autoriser les groupes "Cerises de Terre" et "des Collines" à déposer le permis de construire et à réaliser toutes études nécessaires à leur opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces projets.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 002) - ADMINISTRATION GENERALE** - Élections Municipales - Convention entre l'État et la ville de Grenoble pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale.

Intervention(s): M. STORNY, Mme MONERY, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la signature d'une convention pour la mise sous pli de la propagande électorale.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) "- Ne prennent pas part au vote : 4 " Communiste et Partenaires "- Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 3 - (B 005) - SOLIDARITE** - Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique manifeste.

Intervention(s): M. ROUX, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 4 - (B 020) - SANTE PUBLIQUE - Contrat Local de Santé entre la Ville de Grenoble, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de l' Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du Contrat Local de Santé, annexé, entre l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, la Préfecture de l'Isère et la Ville de Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 5 - (B 011) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Plan Municipal de Santé - Reconduction pour 2014 du dispositif de sonovigilance

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- la reconduction du dispositif de sonovigilance pour l'année 2014

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (B 007) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 14 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 9 : Contrôle des chats errants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

. L'avenant n° 14 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

**Incinération chien : 57,20 €**

**Incinération chat : 33,70 €**

**Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10 €**

**Frais de recherche animal tatoué : 7,15 €**

**Frais de recherche "tenue de fichier" : 7,15 €**

. L'avenant n° 9 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

**Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 44,95 €**

**Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 74,45 €**

- de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis durant l'année 2014.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 7 - (B 014) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Société Mycologique du Dauphiné pour l'organisation d'une exposition sur les champignons

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le partenariat entre la ville de Grenoble et la société mycologique du Dauphiné;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (B 004) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées les subventions afférentes;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. VOIR, Mme BARACETTI, Mme SALAT, Mme CRIFO - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 9 - (B 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2014 d'objectifs et de moyens entre l'association AMAL et la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accorder une subvention de 41 000 € à l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association AMAL**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI, M. MOTTE - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 10 - (B 017) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2014 d'objectifs et de moyens entre l'association Pays'Âges et la ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'attribuer à l'association Pays'Âges une subvention d'un montant de 15 000 €, au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2014 ;**

**- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'association Pays'Âges.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (B 028) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier 2014 à la convention du 8 juin 2012 liant la ville de Grenoble à l'ODTI

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement à l'ODTI d'une subvention de fonctionnement de 125 000€ pour l'année 2014.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2014 à la convention du 8 juin 2012 entre la ville de Grenoble et l'ODTI.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 12 - (B 012) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2014 d'objectifs et de moyens entre l'association ADATE et la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 16 500 euros à l'ADATE,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association ADATE "Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers".**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DIENG) -**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 13 - (B 018) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2014 d'objectifs et de moyens entre l'association CIDFF et la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme DOUTRIAUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer au CIDFF une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour 2014.**
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le CIDFF.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prend pas part au vote : 1 " Grenoble Démocrates - Modem " (Mme DOUTRIAUX) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 14 - (B 016) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention 2014 d'objectifs et de moyens entre l'association MCAGD (Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné) et la ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € à l'association MCAGD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la ville de Grenoble à l'association MCAGD.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (B 023) - SOLIDARITE - Financement d'une action de prévention et de médiation au sein de la MJC Lucie Aubrac.  
Intervention(s): M. BERTRAND, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet et d'autoriser le versement d'une subvention de 17 000 €
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant y afférant.
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affection de subvention sur crédits existants" du Conseil Municipal du 10/02/2014

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. LAERON, Mme DOUTRIAUX - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 16 - (B 027) - SOLIDARITE - Avenant financier concernant l'association Unis-Cités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.
- de verser à l'association Unis-Cité la subvention de 4200 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (B 021) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Signature d'une convention de mise à disposition d'un local entre la ville de Grenoble et l'association Le Sentier du Savoir

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, telle que soumise en annexe, pour la mise à disposition d'un local de 39 m<sup>2</sup> (L.C.R) sis 15 rue Albert Thomas en mutualisation avec le Plateau, à l'association Le Sentier du Savoir**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (B 010) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gracieux entre la ville de Grenoble et l'association Madame RUETABAGA

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée pour la mise à disposition d'un local de 31 m<sup>2</sup>, sis 80 place des Géants à l'association Madame RUETABAGA.**

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 19 - (B 008) - ACTION SOCIALE - Equipement Petite Enfance - Subvention à l'Association "Les Mahou Minauds"

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, Mme BERANGER, Mme CRIFO, M. SAFAR, Mme DESLATTES.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le versement à l'association Mahou - Minauds d'une subvention de fonctionnement de 73 800 €pour l'année 2014 ;  
-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 25 mars 2013 entre la Ville de Grenoble et l'association Mahou - Minauds.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Avenant financier pour l'année 2014 à la convention pluriannuelle du 13 mai 2013 entre la Ville de Grenoble et l'association Dépann'Familles

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le versement à l'association Dépann'Familles d'une subvention de fonctionnement de 37 500€pour l'année 2014;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 13 mai 2013 entre la Ville de Grenoble et l'association Dépann'Familles.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 21 - (A 010) - URBANISME REHABILITATION - Etude pré-opérationnelle : copropriété Résidence Mutualité Olympique - Village Olympique - 14 à 28 rue Claude Kogan 38100 Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'engager une mission d'étude pré-opérationnelle pour la copropriété « Résidence Mutualité Olympique - RMO »,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander aux organismes financeurs l'ensemble des aides financières mobilisables pour ce type d'action,**
- **D'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatif à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (A 015) - URBANISME REHABILITATION - Travaux d'entretien de l'ancien Musée-Bibliothèque - 9 place de Verdun 38000 Grenoble. Demande de subvention. Intervention(s): Mme CADOUX, M. KUNTZ, Mme MONERY, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de lancer l'opération de travaux d'entretien sur l'ancien Musée-Bibliothèque ;**
- **de valider le coût des travaux, pour un montant estimé à 7 270€HT ;**
- **de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère (STAP) pour la réalisation de ces travaux d'entretien ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en oeuvre du projet.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion du patrimoine privé de la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de céder à l'euro symbolique à la Ville de Saint Martin d'Hères un terrain d'environ 162 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AB n°253, située rue des Taillées sur la commune de Saint Martin d'Hères, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;**
- **de céder à la société "Yves Coppa" ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle un terrain d'environ 1 280 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AY n°171, située dans la ZAC Blanche Monier, au prix de 80 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher, conformément aux conditions de la notice n°2 ci-annexée ;**
- **de céder à la société "Sogerim" une parcelle cadastrée section CZ n°327, d'une contenance de 38 m<sup>2</sup>, située à l'angle du chemin Villebois et du boulevard Clémenceau, au prix de 30 euros HT le m<sup>2</sup> de terrain, conformément aux conditions de la notice n°3 ci-annexée ;**

- de céder à la SPLA SAGES une parcelle cadastrée section EL n°163, d'une contenance de 830 m<sup>2</sup>, située dans la ZAC Flaubert, au prix de 100 euros HT le m<sup>2</sup> de terrain nu soit un prix total de 83 000 euros HT, conformément aux conditions de la notice n°4 ci-annexée ;
- de céder à la SPLA SAGES un terrain d'environ 3 864 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section ER n°336, située dans la ZAC Vigny-Musset, au prix de 48 euros HT le m<sup>2</sup> de terrain nu soit un prix total de 185 472 euros HT, conformément aux conditions de la notice n°5 ci-annexée ;
- d'acquérir de la société "Sogerim" un tènement, situé à l'angle du chemin Villebois et du boulevard Clémenceau, d'une surface d'environ 406,60 m<sup>2</sup>, à détacher des parcelles cadastrées section :
  - CZ n°165, pour une surface d'environ 22 m<sup>2</sup>
  - CZ n°163 et 164, pour une surface d'environ 126,80 m<sup>2</sup>
  - CZ n°328, pour une surface d'environ 151,50 m<sup>2</sup>
  - CZ n°162, pour une surface d'environ 74,30 m<sup>2</sup>
  - CZ n°327, pour une surface d'environ 32 m<sup>2</sup>, au prix de 30 euros HT le m<sup>2</sup> de terrain, conformément aux conditions de la notice n°3 ci-annexée ;
- d'acquérir de Madame Véronique PORCHER un commerce et un logement, situés 109 Galerie de l'Arlequin, au prix de 120 000 euros, conformément aux conditions de la notice n°6 ci-annexée ;
- de constater la désaffectation de l'usage du public de plusieurs tènements situés entre la rue Anatole France, la Place du Lys Rouge et l'Allée de l'Ecole Vaucanson en vue de les inclure, par avenant, dans le bail à construction signé entre la Ville et ACTIS le 26 novembre 1982, conformément au plan foncier et aux conditions de la notice n°7 ci-annexée ;
- de prononcer le déclassement du domaine public desdits tènements, conformément au plan foncier et aux conditions de la notice n°7 ci-annexée ;
- d'approuver la modification du bail à construction signé entre la Ville et ACTIS le 26 novembre 1982 pour inclure les tènements précités, préalablement désaffectés et déclassés, dans l'assiette dudit bail, conformément aux conditions de la notice n°7 ci-annexée ;
- d'approuver la division de la parcelle cadastrée section AX n°195, située 24 avenue Maréchal Randon, en trois parcelles, sans aucun frais pour la Ville, conformément aux conditions de la notice n°8 ci-annexée ;
- d'approuver la modification des modalités de paiement en 2014 par la Ville auprès de la SAIEM GRENOBLE HABITAT du solde du prix d'acquisition de l'équipement public "La Marelle", conformément aux conditions de la notice n°9 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 24 - (A 005) - ENVIRONNEMENT - Convention entre ACTIS et la Ville de Grenoble pour mener une action commune pour sensibiliser les habitants à la décoration de balcons.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre ACTIS et la Ville de Grenoble aux conditions susmentionnées.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération grenobloise et programme 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs, et du programme de travail 2014 ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle passée avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'agglomération grenobloise, ci annexée;**  
**- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 12 000 € à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au titre du programme de l'année 2014. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (A 006) - ENVIRONNEMENT - Demande d'autorisation à candidater à un appel d'offres ou à une consultation lancée par une collectivité territoriale de l'agglomération pour la fourniture de plantes à massifs, prestation assurée par le Centre Horticole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la Ville, par l'intermédiaire de son service Espaces Verts, à candidater dans le cadre d'une procédure de marché public ou de simple consultation qui serait lancé par une commune de l'agglomération pour assurer la fourniture de plantes annuelles et bisannuelles ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette prestation, le cas échéant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (A 014) - INTERCOMMUNALITE - Signature d'une convention d'échange de données géographiques avec Grenoble Alpes Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération qui couvrira, dans un premier temps, la mise à disposition d'une nouvelle photographie aérienne et produits dérivés.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (C 008) - EDUCATION - Extension de l'école élémentaire Anthoard : création de deux classes sur toiture -terrasse.

Intervention(s): M. BRON, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. GARCIA, Mme CRIFO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'extension du bâtiment existant sur la toiture- terrasse
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 29 - (C 017) - EDUCATION - Signature de l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse n° 2 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au Contrat Enfance Jeunesse N°2 joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 018) - EDUCATION - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les Francas

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Les Francas la convention figurant en annexe 1
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à ladite association une subvention de 18000€ pour l'année 2014,
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (C 024) - EDUCATION - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et le Collège Lucie Aubrac pour le financement d'actions éducatives au bénéfice des élèves du réseau Eclair

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la ville de Grenoble et le collège Lucie Aubrac, afin de permettre le financement d'actions éducatives au bénéfice des élèves du réseau Eclair de la Villeneuve, au titre de l'année scolaire 2013-2014, pour un montant de 2 000 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 32 - (C 028) - EDUCATION - Avenants financiers aux conventions de participation de la ville de Grenoble au fonctionnement des écoles privées de Grenoble en contrat d'association.

Intervention(s): Mme MONERY, M. BRON, M. KUNTZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer aux écoles Saint Pierre du Rondeau, Saint Joseph, Saint Bruno-Berriat, Externat Saint Bruno, Les Charmilles, Institution Bayard et Externat Notre Dame, les subventions de fonctionnement mentionnées ci-dessus, suivant le détail précisé en annexe 2, pour un montant total de 528 573 €,**

**-d'attribuer à l'école Externat Notre Dame une subvention de 500€ pour son projet d'échange à l'international,**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les OGEC de ces écoles les avenants financiers à leur convention initiale, ci-annexés.**

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

**- 2nd alinéa du dispositif : Contre : 4 " Communiste et Partenaires " + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) - Pour : le reste.**

**- Le reste de la délibération : Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Ne prennent pas part au vote : 4 " Communiste et Partenaires " - Pour : le reste.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MASSON, M. LAERON, Mme CRIFO, Mme SIMIAND, Mme NEPI, M. BETTO - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 33 - (C 011) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 33 personnes dont les noms figurent à l'annexe 1,**

**- d'attribuer 4 bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 4 personnes dont les noms et le descriptif des projets figurent à l'annexe 1.**

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

**- Bourses Fonds Initiatives Jeunesse : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

**- Bourses BAFA : adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 34 - (C 012) - JEUNESSE - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Unis-Cité.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Unis-Cité la convention d'objectifs et de moyen jointe en annexe 1 et la convention de mise à disposition de locaux afférente, sur le modèle de la convention-type jointe en annexe 2,**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à verser à ladite association la subvention prévue dans cette convention au titre de 2014, pour un montant de 15 000 €**

**- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (C 029) - JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations Jeunesse

Un amendement est présenté par Mme VINCENT, celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations précitées les avenants financiers correspondants (annexe 1)**

**- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, M. BRON, Mme DABROWSKI, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme PLET, Mme VINCENT, Mme NECIB - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 36 - (C 036) - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif et reconduction de la convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble (GUC-JCG)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les avenants financiers avec les associations du secteur sportif et la reconduction de la convention générale d'objectifs avec l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble pour la saison 2013-2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**

**- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (C 038) - SPORT - Tarification complémentaire des activités sportives

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la tarification complémentaire des activités sportives municipales ci-annexée applicable à compter du 1er mars 2014,**
- **de dire que les tableaux ci-joints annulent et remplacent l'annexe 2 à la délibération 34-C011 du 13 mai 2013.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (C 010) - SPORT - Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2014 : avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de reconduire pour la saison estivale 2014 la convention d'occupation du domaine public du 02 juillet 2012 modifiée par avenant du 30 avril 2013, conclue avec la SARL P.A.R.C. pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron,**
- **d'approuver les dispositions de l'avenant n° 2 à la convention fixant à 3 600 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 17 mai au 19 septembre 2014,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (C 037) - MONTAGNE - Maison de la Montagne - reconduction des conventions de mise à disposition de locaux pour les associations : Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF), Syndicat National des Professionnels d'Escalade et de Canyon (SNAPEC), Comité Régional des Sports de Neige du Dauphiné (CRSND),

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition des locaux ci-annexées entre la ville de Grenoble et les associations " Comité Régional des Sports de Neige du Dauphiné," " Syndicat National des Moniteurs de Cyclisme Français" et "Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (C 042) - MONTAGNE - Convention de mécénat entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Epargne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif Jeunes en montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et le mécène, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 41 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Signature de conventions de partenariats entre l'Office de Tourisme et la ville de Grenoble (Musée de Grenoble et Théâtre municipal).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-annexées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- **de dire que le tarif concernant le Musée de Grenoble entrera en vigueur dès la signature de ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 42 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Demandes de subvention de fonctionnement au Ministère de la Culture, à la Région Rhône-Alpes et au Département de l'Isère - Année scolaire 2013-2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Culture (DRAC Rhône-Alpes) une subvention la plus élevée possible pour le fonctionnement du conservatoire de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Rhône Alpes une subvention portant sur des projets relatifs à la diversité, l'insertion et le suivi des élèves en fin de formation ou des projets en réseau entre conservatoires pour l'année scolaire 2013-2014 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Isère des subventions de fonctionnement les plus élevées possible, pour le fonctionnement du Conservatoire de Grenoble et pour la formation des élèves en classes à horaires aménagés pour l'année scolaire 2013-2014.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 43 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2014 : attribution d'un montant de 15 000 €aux lauréats des deux sessions.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avis des jurys de la Bourse des arts plastiques, 1ère et 2ème session,
- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir un montant de 15 000 € entre les 6 lauréats sélectionnés au cours des deux sessions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 44 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Subventions aux opérateurs du secteur culturel : convention et avenants financiers au titre de l'exercice 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions et des avenants à intervenir entre la ville de Grenoble et les opérateurs culturels ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 45 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de prêt à usage d'une oeuvre d'art par la ville de Grenoble à la Région Rhône-Alpes - Oeuvre "Grand cadre" des artistes SIEGENTHALER et MÜLLER BRITTAU.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de prêt de la sculpture "Grand Cadre" des artistes SIEGENTHALER et MÜLLER BRITTAU au bénéfice de la Région Rhône-Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 46 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux aux associations du secteur culturel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des quinze conventions de mise à disposition de locaux concernant "La Delphinale", "Les jeunes solistes de Grenoble", "Alma Musiques", "Avis aux intéressés", "Compagnie 47-49", "A Bord Perdu", "Mann'arte", "Compagnie des Mutins", "La Marmite", "Sasfé", "Compagnie du Loup", "Epi d'Or" et "ABC Danse" , la "Chaufferie Ciel-Régie 2C" et la "Cinémathèque de Grenoble",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 47 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat 2014 entre la ville de Grenoble et l'Institut Français : avenant n° 2 à la convention cadre de développement des projets et des échanges artistiques internationaux 2012-2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention cadre de développement des projets et des échanges artistiques internationaux ainsi que le bilan intermédiaire de l'année 2013 ;**
- **d'approuver le versement à l'Institut Français de 35 000 € par la ville de Grenoble pour l'année 2014, selon un principe de financement paritaire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 joint en annexe 1.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 48 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Printemps du Livre 2014. Lecture au Théâtre municipal - Tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'inscrire le spectacle "Ping Pong" à la saison 2013-2014 du Théâtre municipal, dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 49 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble. Don de l'oeuvre de David Tremlett par Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) et mécénat de La Compagnie de Chauffage de Grenoble pour les 20 ans du Musée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accepter le don au profit de la ville de Grenoble de l'oeuvre de David Tremlett Drawing for a square wall #4, conformément à l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités territoriales;**
- **d'accepter le partenariat avec le CCIAG pour la manifestation relative au 20 ans du Musée;**
- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Acquisition de 44 portraits photographiques de Paul CLAUDEL et de 19 feuillets manuscrits de Paul LEAUTAUD. Demande de subventions au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de demander au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques des subventions d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition des deux lots précités : les 44 portraits photographiques de CLAUDEL par Henri CARTIER-BRESSON et les 19 feuillets manuscrits de Paul LÉAUTAUD.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 51 - (C 034) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble. Programme des expositions temporaires de l'année 2014. Demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la mise en oeuvre de la programmation des expositions temporaires du musée de Grenoble pour l'année 2014, conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe ;  
- de solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes des subventions les plus élevées possibles.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 52 - (C 035) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Résidence d'écriture. Demande de subventions.  
Intervention(s): Mme MONERY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de solliciter auprès des financeurs publics ou privés des subventions d'un montant le plus élevé possible pour contribuer à la résidence d'écriture « Séjour en Stendhalie, ou variations autour de Stendhal ».**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 53 - (C 040) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre du festival "Les détours de Babel" auprès de l'association "Centre International des Musiques Nomades".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Il est proposé au conseil municipal de décider :**

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux au "Centre International des Musiques Nomades" (CIMN) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 54 - (C 043) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de stage entre la ville de Grenoble et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants - Université Lyon 2 - Année Scolaire 2013-2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention relative à l'organisation et au déroulement du stage d'une étudiante du Centre de Formation des Musiciens Intervenants - Université Lyon 2, à l'école La Fontaine de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 55 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité - Avenant aux conventions-cadre pour les projets du 9ème au 14ème appels à projets ; avenants aux conventions d'aide à l'innovation pour les projets du 9ème au 16ème appels à projets.  
Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention cadre pour les projets du 9ème au 14ème appels à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet EnergieTIC du 9ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet EconHome V2 du 10ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet PLASTRONICS du 10ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet DISDEO du 11ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet MIXIPY du 11ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet PROCYON du 12ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet DEMOSEN du 12ème appel à projets,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet SoC-Trace du 12ème appel à projets,**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet FluoRoMIS II du 13ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet COV KO du 13ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet CréaMove du 14ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet COVALEPT du 14ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet ESSAIMAGE du 14ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet ANAgRAM du 15ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet PIXCSI du 15ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet ProPIM du 15ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet OPERA2 du 15ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet Learning Café du 15ème appel à projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la convention d'aide à l'innovation pour le projet WPACK2 du 16ème appel à projets.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 56 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la ville de Grenoble au financement d'outils d'appui et d'accompagnement à la création d'activités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder aux structures d'appui à la création d'activités, au titre de l'année 2014, une subvention correspondant à :
  - ACEISP : 33 448 €
  - PETALE : 30 000 €
  - MCAE Isère Active: 46 000 €
  - ADIE : 20 000 €
  - Réseau Entreprendre Isère : 12 250 €
  - Grenoble Angels : 2 000€

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces financements et notamment les conventions entre la ville de Grenoble et les structures ACEISP, PETALE, MCAE,**

**- que les montants accordés pour ACEISP, PETALE, MCAE, ADIE, Réseau Entreprendre Isère et Grenoble Angels sont intégrés dans la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DJELLAL - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 57 - (D 007) - UNIVERSITE RECHERCHE - Opération Campus Grenoble  
Université de l'Innovation - Pôle Santé - Convention financière

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de confirmer la participation de la ville de Grenoble au projet de construction du Pôle Santé au titre de l'Opération Campus,**

**- de verser à ce titre une subvention d'équipement d'un montant forfaitaire et définitif de 2 000 000 euros au Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble (CHU), maître d'ouvrage de l'opération,**

**- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement à intervenir entre la ville de Grenoble, la Métro et le CHU, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 58 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA) - Approbation de la convention 2014 entre l'association TASDA et les collectivités locales Conseil Général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser et à signer la convention entre l'association TASDA et les collectivités locales (Conseil Général, Grenoble Alpes Métropole et Ville de Grenoble),**

**- de mobiliser la somme de 35 000€, dont 17 500€ de la Commission Economie et 17 500€ de la Commission Solidarité pour une subvention de fonctionnement afin de soutenir les missions et projets de l'association Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie. Ces montants sont intégrés à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,**

**- de mobiliser la somme de 15 000€ pour l'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association TASDA en tant que partenaire privilégié.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 59 - (D 013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Soutien de la Ville de Grenoble aux associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi - année 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accorder aux associations pour l'année 2014 les subventions figurant dans la présente délibération. Ces montants sont intégrés à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers suivants pour l'année 2014 : avenant à la convention 2013-2015 avec l'association Grenoble Solidarité, avenant à la convention 2013-2015 avec l'association Solidarité femmes,**
- **d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux aux associations GRETA, ULISSE et ADFE et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. GEMMANI, Mme DOUTRIAUX, Mme PLET, Mme EL HADDAD, Mme HANFF - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 60 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique portant sur les années 2013-2015 - avenant financier pour l'année 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2014, une subvention de fonctionnement de 50 000 €**
- **d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2014, une subvention de 65 380 € pour l'action "entretien et animation des coursives",**
- **d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2014, une subvention de 135 000 € pour l'action "médiation de nuit",**
- **d'approuver les termes de l'avenant financier pour l'année 2014 joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 61 - (D 012) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble portant sur les années 2013-2015 - avenant financier 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder à la Mission locale de Grenoble pour l'année 2014 une subvention d'un montant de 380 000 € au titre de la politique d'insertion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention 2013-2015 joint à la présente convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. BRON, M. DJELLAL, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le CCSTI Grenoble au titre de la période 2014-2016 et avenant 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider le partenariat entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le CCSTI-Grenoble, au titre de la période 2014-2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que l'avenant 2014 à cette convention et tout autre document relatif à cette question,
- d'accorder au CCSTI-Grenoble, au titre de l'année 2014, une subvention de 160 800 €,
- que ces montants sont intégrés à la délibération d'«affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACHIR-CHERIF, M. DJELLAL - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Ecole de la Paix" pour l'année 2014. Convention d'objectifs et de moyens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser une subvention de 8 500 € à l'association "Ecole de la Paix" au titre de l'année 2014, pour les activités engagées par cette association. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants" de ce cette même séance du Conseil municipal ;



**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Ecole de la Paix", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2014.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DETROYAT - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 64 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FISAC Grand Projet de Ville (GPV) élargi à la ZFU Villeneuve village olympique - Signature de la convention pour la tranche 2.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de confirmer la participation de la ville de Grenoble au programme FISAC GPV tranche 2,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette opération ainsi que tout document se rapportant à ce programme.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 65 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention spécifique entre la Ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2014 par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2014, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble ;**
- d'accepter une subvention de 25 000 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2014 ;**
- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2014.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 66 - (E 010) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Cessions d'actions détenues par la Ville de Grenoble dans la SPL "Eau de Grenoble" au Syndicat Intercommunal des Eaux de Vif - Le Gua- Miribel Lanchâtre (SIVIG), et à la commune de Claix.

Un amendement est présenté par Mme CRIFO, celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession par la ville de Grenoble de 4 actions, à 500 € chacune, de la SPL "Eau de Grenoble" à la ville de Claix,
- de dire que la ville de Grenoble cède ces actions au prix de 392,53 € par action et qu'il appartiendra à ces nouveaux actionnaires de libérer la somme de 107,47€ par action pour procéder à la libération totale des actions ;
- d'approuver la cession par la ville de Grenoble de 10 actions, à 500 € chacune, de la SPL "Eau de Grenoble" au Syndicat Intercommunal des Eaux de Vif- Le Gua - Miribel Lanchâtre (SIVIG),
- de dire que la ville de Grenoble dispose après ces cessions de 8 570 actions au capital de la SPL "Eau de Grenoble" soit 4 285 000 € représentant 99,65 % du capital de cette société.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 67 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme BERANGER, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité.
---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Les OGE : Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Ne prennent pas part au vote : 4 " Communiste et Partenaires " + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

- Régie quartier Villeneuve-Village Olympique : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BON, M. BRON, Mme DABROWSKI, Mme PLET, Mme VINCENT, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF, M. DJELLAL, M. DETROYAT, Mme BOILEAU, M. GEMMANI, M. NOBLECOURT, M. ROUX, Mme BARACETTI, Mme MASSON, Mme HANFF, M. LAERON, Mme CRIFO, Mme SIMIAND, Mme NEPI, M. BETTO, Mme DOUTRIAUX, Mme EL HADDAD, Mme GIROD de L'AIN, M. VOIR, M. MOTTE, Mme MODELSKI, Mme SALAT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 68 - (E 012) - FINANCES - Couverture des besoins de financement de 2014 et opérations de réaménagement de la dette et de couverture de taux d'intérêts.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- à retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,

- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,

- à réaliser l'opération arrêtée,

- à signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération,

- à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement,

- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,

- dans le cadre de réaménagements de dette, à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, à modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à modifier la durée du prêt, à modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement,

- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 69 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grades et avancement à l'échelon spécial d'administrateur hors classe : détermination des taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de fixer, pour l'année 2014, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe, qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 18 novembre 2013.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 70 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès du Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme MONERY, M. KUNTZ, Mme SALAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de la mise à disposition de Madame Sihem AZOUZI auprès du Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble pour une durée d'un an à compter du 1er février 2014.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " Communiste et Partenaires " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 71 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations de postes occasionnels et transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les créations de postes occasionnels et les transformations de postes telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-annexés.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 72 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suite à la loi du 12 mars 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2014 joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour: le reste.**

DELIBERATION N° 73 - (E 008) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Intervention(s): Mme BERANGER, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme SALAT, celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 13A295 à 13A298 et 13A347 ainsi que les avenants aux marchés n° 07A148, 10A228, 11A231, 11A232, 11A233, 11A239, 11A241, 11A433, 11A493, 11A494, 11A497, 11A498, 12A324 et 12A326.

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées pour les Lots N° 2, 3, 9, 13, 14 et le Marché de maîtrise d'œuvre (Marché n° 07A148) : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste.
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 74 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Intervention auprès des étudiants du Master Evaluation des Politiques Publiques à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon**

- le 2 décembre 2013 à Lyon - A. BLANC-TAILLEUR

**Remise du Prix Européen de l'Accessibilité**

- les 3 et 4 décembre 2013 à Bruxelles - B. BETTO

**Intervention à la conférence " Le Point " sur le thème : handicap et accessibilité 2015**

- le 10 décembre 2013 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

**Rendez-vous avec M. Pierre SALLENAVE, Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**

**Rendez-vous avec M. Stéphane KEITA, Directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts depuis janvier 2013**

- les 10 et 11 décembre 2013 à Paris - J. SAFAR

**Colloque annuel TECHNION sur le thème "du laboratoire à l'application industrielle et commerciale"**

- le 17 décembre 2013 à Paris - A. DJELLAL

**Séminaire AFPOLS, tout ce que la loi ALUR va changer dans les pratiques de gestion des organismes HLM**

- le 19 décembre 2013 à Paris - M. VUAILLAT

**Comité de Pilotage de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs**

- le 13 janvier 2014 à Salaise sur Sanne - E. PERRIER

**Bureau de l'UNML (Union Nationale des Missions Locales)**

- le 15 janvier 2014 à Paris - A. DJELLAL

**Réunion plénière de la conférence de territoire de l'Arc Alpin organisée par l'ARS (Agence Régionale de Santé)**

- le 21 janvier 2014 à Chambéry - P. VOIR

**Signature de la convention Ilot ABC sur la Presqu'île**

- le 22 janvier 2014 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE, C. CRIFO

**Rencontre Société Française Santé publique**  
- le 23 janvier 2014 à Paris - P. VOIR

**Jury "Capitale Européenne de l'Innovation - I Capital"**  
- le 23 janvier 2014 à Bruxelles - S. SIEBERT

**Assemblée Générale du réseau national des collectivités pour l'habitat participatif**  
- les 23 et 24 janvier 2014 à Strasbourg - M. VUAILLAT

**Remise de prix de la ligue EnR France aux 15èmes Assises de l'Energie**  
- le 28 janvier 2014 à Dunkerque - E. GRASSET

**Commission paritaire nationale emploi-formation**  
- le 28 janvier 2014 à Paris - A. DJELLAL

**Déplacement officiel (ville jumelée)**  
- les 2 et 3 février 2014 à Corato - M. DESTOT, M. J.M. DETROYAT

**Rencontre Fédération Nationale Education et Santé**  
**Conseil d'Administration du Réseau Français Villes Santé de l'OMS**  
- les 5 et 6 février 2014 à Paris - P. VOIR

**Présentation des résultats du baromètre de la concertation et de la décision publique**  
- le 11 février 2014 à Paris - L. MASSON

**Conseil d'Administration de l'UNML (Union Nationale des Missions Locales)**  
- le 12 février 2014 à Paris - A. DJELLAL

**Journée de la restitution de l'Etude "Le rôle des collectivités dans les dynamiques de PTCE"**  
**(Pôles Territoriaux de Coopération Economique)**  
- le 28 février 2014 à Paris - B. DIENG

**Commission Communication et Conseil d'Administration du Réseau des Collectivités Territoriales pour une économie Solidaire**  
- le 5 mars 2014 à Lille - B. DIENG

**Conseil d'administration ESAD (Ecole Supérieure d'Art et Design)**  
- Le 4 février 2014 à Valence - E. BARACETTI

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**  
**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 75 - (E 014) - ASSURANCES - Demande d'indemnisation Monsieur Bernard CIANCIA

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de rembourser la somme de 360,29 euros à Monsieur Bernard CIANCIA.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 76 - (E 016) - FINANCES - Désignation d'un représentant permanent au sein du Conseil d'administration de l'Agence France Locale - Société territoriale  
Intervention(s): M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner M. Jérôme SAFAR, représentant permanent au Conseil d'administration de l'Agence France Locale - Société territoriale**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 77 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. du CHAFFAUT Directeur Général des Services.

Reprise de la séance.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45**